

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

26. ETUDES DENDROCHRONOLOGIQUES DES FACADES DES MAISONS EN PANS DE BOIS DE QUIMPERLE – DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Exposé :

Derniers témoins d'une technique de construction qui a prédominé pendant des siècles dans les centres urbains de l'ouest de l'Europe, une dizaine de maisons à pans de bois sont encore visibles de nos jours à Quimperlé ; mais elles sont dans un état sanitaire préoccupant.

Par délibération du Conseil municipal en date du 8 juillet 2020, la Ville de Quimperlé s'est engagée dans l'appel à projet de la Région Bretagne « Révéler et réinvestir l'architecture urbaine en pan de bois ».

La Ville souhaite aller plus loin dans cette dynamique, en s'appuyant sur les services de l'Etat. Son nouvel objectif serait d'approfondir la connaissance scientifique de ce bâti exceptionnel, en mettant en œuvre une technique de datation des bois : la dendrochronologie. Cette science permet de dater précisément l'année de coupe des arbres par l'étude au microscope des cernes de croissance présents dans les bois de charpente. Ainsi, par exemple, une étude dendrochronologique récente nous a permis de savoir que les chênes ayant servi à la charpente des Ursulines ont été abattus durant les hivers 1669 et 1687, soit deux campagnes de travaux.

Sur les sept maisons de Quimperlé, dont les façades sont visibles du domaine public deux immeubles appartiennent à la Ville :

- la Maison des Archers : 7, rue Dom Morice,
- « l'échoppe » : 9, rue Dom Morice

Les autres immeubles sont des propriétés privées :

- Les édifices situés aux N° 8, 10 et 12/14, de la rue Brémond d'Ars
- 15, place Saint-Michel
- 2, rue Paul Gauguin.

Le bureau d'étude DENDROTECH a chiffré cette étude dendrochronologique à 15 856,30 € HT, soit 19 027,56 € TTC, pour l'ensemble des immeubles.

La Ville propose de prendre intégralement ce montant à sa charge et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération en contrepartie de l'autorisation des propriétaires de laisser la collectivité mener les investigations. Par ailleurs la Ville percevra l'intégralité des subventions listées dans le tableau ci-après, y compris celles destinées aux propriétaires privés :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC		%
Etude dendrochronologique par DENDROTECH		DRAC/UDAP		50%
19 027,56		Ville de Quimperlé		50 %
TOTAL (TTC)	19 027,56 €	TOTAL (TTC)	19 027,56 €	

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'autorisation avec les propriétaires
- d'autoriser que l'intégralité des dépenses relatives aux études dendrochronologiques soient prises en charge par la Ville
- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Bretagne/ABF

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 14/10/20

Avis favorable de la commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale » du 9 décembre 2020

Décision : Adopté à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-26161220-DE



2020